



Référence: ICC-ASP/17/SP/45

Secrétariat - Secretariat

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note ICC-ASP/17/SP/03, datée du 14 mars 2018, sur la période de présentation des candidatures pour la Commission consultative pour l'examen des candidatures, et souhaite informer les États Parties que, à la fin de la deuxième prolongation de la période de présentation des candidatures, à la date du 25 septembre 2018, l'état des nominations reçues par le Secrétariat était le suivant :

<i>Groupe régional</i>	<i>Nom du candidat</i>	<i>Nationalité</i>
États d'Afrique	Mme. Lucy Muthoni Kambuni	Kenya
	Mme. Sanji Mmasenono Monageng	Botswana
États d'Asie et Pacifique	Mr. Ahmad Barrak	État de Palestine
États d'Europe orientale	M. Corneliu Bîrsan	Roumanie
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Enrique Eduardo Rodriguez Veltze	Bolivie
	Mme. Sylvia Helena de Figueiredo Steiner	Brésil
États d'Europe occidentale et autres États	M. Bruno Cotte	France
	M. Adrian Fulford	Royaume Uni

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de candidates reste moindre comparé au nombre de sièges. Selon la décision du Bureau pris le 30 août 2018, la période fixée pour la présentation des candidatures des membres de la Commission consultative a été prolongée jusqu'au mardi 9 octobre 2018 (heure de l'Europe centrale).

Les candidatures doivent être communiquées par la voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye, Pays-Bas (ou également par télécopie : +31 70 515 8376 ou par courriel : asp@icc-cpi.int). Si cela est possible, le Secrétariat de l'Assemblée aimerait recevoir une version électronique de la candidature et des documents qui l'accompagnent.

D'autres informations sont disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icc-cpi.int), dans la rubrique « Assemblée des États Parties ».

La Haye, le 26 septembre 2018

